

L'idée de contre-pouvoir a-t-elle encore un sens ?

La notion de contre-pouvoir est à la mode : le terme sacralise quasiment par principe toute force, qu'elle soit institutionnelle ou autoproclamée, qui serait par son existence même une garantie de démocratie. D'abord dotée d'un sens politique, la notion s'est progressivement étendue aux champs économiques et sociaux jusqu'à devenir aujourd'hui un prisme incontournable pour penser l'organisation des relations humaines et les logiques de fonctionnement du monde. Dans tous les cas, l'idée renvoie à une conception « équilibrante » de l'intérêt général, où les rapports de forces entre pouvoirs et contre-pouvoirs définiraient naturellement un juste milieu. Qu'en est-il en réalité ?

La réflexion sur les contre-pouvoirs est en même temps une réflexion sur le pouvoir lui-même. A l'heure d'un décloisonnement accru des espaces, les logiques politiques, économiques et sociales à l'œuvre favorisent l'émergence d'un double phénomène : l'impression d'une polarisation croissante des pouvoirs, paradoxalement accompagnée d'une sorte de dilution de ce pouvoir. Autrement dit, y a-t-il toujours un pouvoir qui rendrait nécessaire l'existence de contre-pouvoirs ?

Organisé par First&42nd le 3 décembre 2008, ce colloque a réuni des représentants des institutions, des médias mais aussi plus largement de la société civile (ONG, syndicats, intellectuels...) pour tenter de répondre à ces questions et débattre de leurs enjeux présents et à venir.



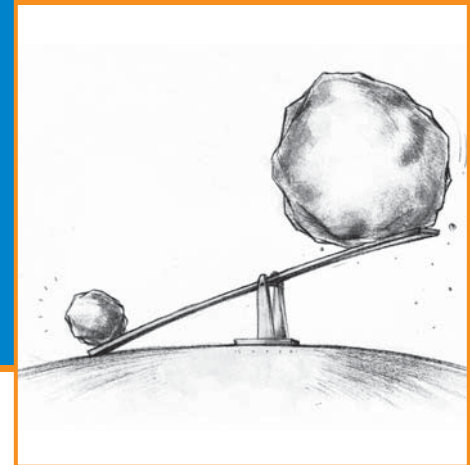
First&42nd.

Implanté aujourd'hui à Paris, Londres, San Francisco et New York, le cabinet de conseil en gouvernance First&42nd (filiale du groupe Edelman) a pour vocation d'analyser les attentes et exigences d'une société civile de plus en plus complexe à laquelle les acteurs économiques sont désormais confrontés, et d'aider ces derniers à y répondre de manière pertinente

L'idée de contre-pouvoir a-t-elle encore un sens ?

Les Cahiers de First&42nd

N°3



First&42nd.

L'idée de contre-pouvoir a-t-elle encore un sens ?

Actes du colloque organisé
le 3 décembre 2008

Les débats ont été animés par Vincent Giret
Directeur de la rédaction de France 24.

Sommaire

5 **Ouverture**
Xavier DELACROIX, Président de l'AFCAP, président de First&42nd

9 **Lieux de pouvoirs, lieux de contre-pouvoirs : une nouvelle géographie ?**
François EWALD, Philosophe, professeur au CNAM

15 **La démocratie des contre-pouvoirs : nouveaux équilibres ou dilution des pouvoirs ?**
Bruno LE MAIRE, Député, membre du conseil municipal d'Evreux, ancien directeur de cabinet de Dominique de Villepin

29 **Table ronde :**
Le pouvoir économique à l'heure des contre-pouvoirs : quels acteurs, quels enjeux ?

37 **Table ronde :**
Visages du contre-pouvoir : évolutions et perspectives

45 **Clôture**
Toni NEGRI, Philosophe

Ouverture

Xavier DELACROIX,

Président de l'AFCAP, président de First&42nd

En fait, s'interroger sur les contre-pouvoirs revient à s'interroger sur la nature du pouvoir et sa localisation.

Ce colloque sur les contre-pouvoirs se déroule le même jour que les élections prud'homales. Or, aujourd'hui, 10 % des salariés appartiennent à des organisations syndicales, symboles de contre-pouvoir et 80 % d'entre eux travaillent dans la fonction publique. Indépendamment de cette coïncidence de calendrier, il a paru à l'AFCAP que le contexte actuel, notamment marqué par l'activisme d'un « hyperprésident », appelait une réflexion approfondie sur les nouveaux équilibres de pouvoirs. L'idée de contre-pouvoir nous est donc naturellement venue à l'esprit, dans la foulée d'une tradition héritée de Montesquieu. Quels sont les contre-pouvoirs d'aujourd'hui ? Ont-ils encore une réalité ou relèvent-ils simplement d'une idée platonicienne qui rencontrerait quelque difficulté à s'incarner ? En fait, s'interroger sur les contre-pouvoirs revient à s'interroger sur la nature du pouvoir et sa localisation. Je voudrais vous proposer, en guise d'ouverture, deux pistes de réflexion.

La première porte sur les rapports qu'entretiennent le pouvoir et la légitimité. Selon Ulrich Beck, à qui j'emprunte cette analyse, il existe un décalage et une asymétrie entre pouvoir et légitimité. En effet, on peut penser que le mouvement de « transnationalisation » de l'économie a pu affaiblir les Etats et contribuer à leur perte de légitimité en matière de pouvoir. Un pouvoir démocratique voit ainsi sa légitimité affaiblie par la montée en puissance d'une réalité économique perçue comme réellement détentrice d'un pouvoir, mais dont la légitimité est plus douteuse dans la mesure où elle capte une richesse plus globale pour un cercle plus limité. Or la nature ayant horreur du vide, se met en place un contre-pouvoir, la société civile, ressentie comme plus légitime par l'opinion parce qu'elle exprime mieux les aspirations de la population, mais perçue également comme dépourvue de pouvoir. La société civile doit en effet sans cesse produire des actions pour nourrir et entretenir sa légitimité.

La deuxième idée porte sur les relations entre pouvoir et territoire. Pour pouvoir facilement et légitimement parler de contre-pouvoir, on

Nous éprouvons
en effet le
sentiment diffus
d'un pouvoir
général présent
mais nous avons
des difficultés
à en dessiner
les contours.

doit être en mesure de circonscrire, définir et territorialiser le pouvoir. Or, aujourd'hui, le pouvoir est plutôt de nature économique et financière et son mouvement autonome. La déterritorialisation de ses espaces, produit de la globalisation, suscite un sentiment assez largement partagé d'impuissance du politique. Je vous rappelle la fameuse phrase de Lionel Jospin adressée aux ouvriers de Lu en 2002: « *Le pouvoir ne peut pas tout* ». En poussant cette logique jusqu'au bout, on pourrait dire que le pouvoir ne peut plus rien dans ce domaine essentiel. Par provocation, on pourrait même penser que le dernier Premier ministre à avoir mené une action réellement politique était Pierre Mauroy, jusqu'en 1983. C'était il y a un quart de siècle. D'aucuns diront que ses successeurs n'ont fait que du marketing. En fait, à l'heure de la globalisation, le politique est contraint par la géographie démocratique alors que le pouvoir économique se joue des frontières.

Face à ce pouvoir économique général, mal cerné et pourtant bel et bien perçu, on a du mal à imaginer où résident les contre-pouvoirs. Autrefois, le pouvoir était incarné avec des lieux parfaitement définis. Après le temps du solide, le sociologue Sigmund Baumann a pu parler d'une société liquide, et pour poursuivre cette métaphore de l'évolution de la matière, je dirais volontiers que nous sommes entrés dans un temps gazeux. Nous éprouvons en effet le sentiment diffus d'un pouvoir général présent mais nous avons des difficultés à en dessiner les contours. Il existe pourtant des espaces de pouvoir circonscrits : par exemple une entreprise, un groupe d'individus ou une famille. Mais pour le reste, le pouvoir apparaît comme une puissance un peu désincarnée qui s'autocontrôle. Je vous propose à ce sujet la réflexion de Marcel Gauchet : « *Ce ne sont plus les délires du pouvoir que nous avons à craindre mais à l'inverse, les ravages de l'impouvoir* ». Ainsi, nous aurions perdu la capacité à saisir l'objet du pouvoir et à faire émerger un contre-pouvoir. Dans cet ensemble un peu froid où le pouvoir serait toujours présent mais où sa matérialisation aurait disparu, il existerait toutefois quelques îlots de vrais pouvoirs, de l'ordre du fait du prince. Ils sont de portée très limitée pour le collectif mais très forte pour l'individu, comme par exemple le pouvoir de nomination. D'où l'idée de cette réflexion d'aujourd'hui : l'idée de contre-pouvoir a-t-elle encore un sens ?

Vincent GIRET

Nous allons donc aujourd'hui réfléchir sur trois scènes où se jouent les rapports entre pouvoir et contre-pouvoir. La première est la scène politique, dans une société devenue beaucoup plus complexe. La deuxième est la scène économique. L'économie a longtemps été perçue en surplomb des sociétés et du pouvoir politique. On se rend compte aujourd'hui qu'elle a aussi besoin de règles et de contre-pouvoirs. Enfin, la scène de la société civile voit émerger de nouveaux pouvoirs et contre-pouvoirs, à travers les ONG notamment. En conclusion, nous prendrons de la hauteur avec Toni Negri pour nous interroger sur le contre-pouvoir du monde intellectuel dans nos sociétés très médiatiques. Je laisse la parole à François Ewald. Philosophe, il a été l'assistant de Michel Foucault et a beaucoup travaillé sur les questions de responsabilité, de transparence, de principe de précaution ou de crise de l'Etat-providence. Il va tenter de dessiner la nouvelle géographie des lieux de pouvoirs et de contre-pouvoirs.

Lieux de pouvoirs, lieux de contre-pouvoirs : une nouvelle géographie ?

François EWALD,
Philosophe, professeur au CNAM

Il s'agit en effet
de répondre
à la question :
qu'est-ce que
s'opposer ?
Ou plus exactement,
dans cette
conjoncture,
comment s'opposer ?

La thèse que vient de proposer Xavier Delacroix est volontairement paradoxale. Marcel Gauchet la défend depuis toujours, au nom de la démocratie. Selon lui, les contre-pouvoirs n'ont pas disparu mais ils sont si dispersés qu'ils ne parviennent pas à se rassembler sous un principe unique. Ils ne sont donc pas susceptibles de constituer une opposition, en tout cas politique. Or, on sait depuis Claude Lefort que la démocratie se caractérise comme cette organisation politique dans laquelle le pouvoir est désincarné. Le roi ayant disparu, le peuple se rassemble désormais autour de cette absence. Cette thèse est donc paradoxale dans la mesure où elle s'appuie sur une vision très éloignée de la scénographie classique du pouvoir en France, liée à la monarchie et à la Révolution. Dans l'espace sans souverain tel que je viens de le décrire, il n'y a pas non plus de révolution possible. Cette vision est donc étrangère à l'idée d'un pouvoir autoritaire, répressif et excessif par nature auquel il faudrait opposer des contre-pouvoirs, lesquels sont d'ailleurs plus valorisés dans cette tradition que les pouvoirs eux-mêmes. Elle invite à s'interroger sur l'histoire et la géographie du pouvoir et croise une question d'actualité dont les péripéties du PS en France sont peut-être une manifestation. Il s'agit en effet de répondre à la question : qu'est-ce que s'opposer ? Ou plus exactement, dans cette conjoncture, comment s'opposer ? Une opposition est-elle encore possible ? Je vais vous proposer quelques éléments d'histoire et de géographie. La description de ces nouveaux rapports de forces entre pouvoir et contre-pouvoir correspond probablement au moment qui est devenu dominant depuis les années 70 en

Le pouvoir qui s'exerce dans les sociétés modernes ne repose plus sur le glaive mais sur la régulation. Il cherche à normaliser et non plus à sanctionner.

Angleterre, les années 80 aux Etats-Unis et plus récemment en France : l'avènement du monde néolibéral.

Au milieu des années 70, Michel Foucault, dans ses cours et en particulier dans *La Volonté de Savoir*, affirme que les intellectuels et les politiques continuent à penser le pouvoir dans des catégories qui ne correspondent plus à son actualité et à sa pratique. Cette forme de pouvoir, qui continue à dominer la pensée politique et qui pourtant se serait éloignée de la réalité, est celle d'un pouvoir souverain incarné dans l'Etat. Les résistances qui s'y opposent prennent la forme de la prise du pouvoir d'Etat, essentiellement par l'élection, mais en suivant le modèle sous-jacent de la révolution. Ce modèle peut être violent ou pacifique ; il repose toujours sur le schéma de la prise d'un pouvoir souverain usurpé. Selon le marxisme, qui a été l'une des théories les plus commodes pour décrire cette forme de pouvoir usurpé, il faut exproprier le pouvoir d'une classe sur la société pour que l'Etat revienne au peuple. A mon sens, cette idée-là est toujours prégnante pendant le gaullisme et même sous la première présidence de François Mitterrand. A la même époque, les philosophes structuralistes soutiennent que chacun est fondamentalement confronté à un pouvoir souverain et construit sa subjectivité dans un rapport conflictuel avec la loi. A ce type de pouvoir s'oppose un contre-pouvoir de nature idéologique qui s'exerce au nom d'une vision de l'intérêt général. Ce contre-pouvoir vise l'Etat. Il peut être violent et s'incarne dans des partis politiques.

Or, en 1976, dans *La Volonté de Savoir*, Foucault soutient que la réalité a changé : on est passé de la loi à la norme. Le pouvoir qui s'exerce dans les sociétés modernes ne repose plus sur le glaive mais sur la régulation. Il cherche à normaliser et non plus à sanctionner. A cet effet, il utilise des savoirs qui ne sont plus de l'ordre d'une légitimité absolue de type scientifique. Désormais règnent les sciences sociales, destinées à observer de quelle manière la société se régule et comment chacun doit se conduire. Foucault, dont la thèse est très contestée, affirme que le pouvoir de la norme n'est pas répressif mais intensificateur. Il ne cherche ni à priver ni à imposer mais à multiplier. De ce point de vue, ce type de pouvoir s'exerce hors de tout horizon idéologique ou moral. Le libéralisme en est la parfaite illustration. Or, par ce nouveau pouvoir, tout le monde est invité à entrer dans la norme et à inventer sa propre norme. De là vont naître des conflits de normes au sein de la société civile. La géographie du pouvoir et du contre-pouvoir s'en trouve donc profondément transformée.

La position de ce qu'il est convenu d'appeler les nouveaux philosophes illustre ces transformations. Ils considèrent qu'il est désormais impossible d'identifier le *bien politique* et de se référer à l'intérêt général. Par conséquent, la seule politique qui leur semble possible est de lutter contre les maux engendrés par le pouvoir. Cette forme de contre-pouvoir va s'incarner éminemment dans la dimension de l'humanitaire. Une autre transformation importante a trait au thème de la célébration du bicentenaire de la Révolution. Ainsi, François Furet peut affirmer que le schéma même d'une histoire politique française écrite en référence à la Révolution est périmé. D'ailleurs, le Premier ministre de l'époque, Michel Rocard, met déjà en œuvre une politique d'ouverture qui fait appel aux bonnes volontés de tous bords et repose sur l'idée qu'il est vain d'opposer des idéologies. La troisième transformation perceptible porte sur le débat contemporain autour de la disparition de l'autorité. En effet, l'horizon lacanien a totalement disparu de la sphère publique. Nous sommes désormais entrés dans une figure d'anthropologie sans loi ni autorité. Michel Schneider a bien décrit le passage d'un pouvoir paternel à un pouvoir maternel qu'incarne à ses yeux l'Etat-providence. Ce nouveau pouvoir maternel ne cherche ni l'affrontement ni la répression, il dorlote tout le monde.

Dans cet univers structuré autour de la société, le monopole de l'expertise appartient désormais aux économistes devenus les maîtres de la régulation. Ils sont appelés à être les grands interprètes de cette société où seuls subsistent des intérêts individuels. Cette société du marché repose sur le consensus. Il y aurait en quelque sorte une objectivation possible de la société à travers le discours des économistes.

Dès lors, quel contre-pouvoir est possible dans cet univers-là ? Je rappelle en préalable que, dans *La Volonté de Savoir*, Foucault souligne l'ambiguïté du thème de la libération qui avait dominé jusqu'alors dans le contre-pouvoir. Selon Foucault, dès lors que le pouvoir se contente de produire et d'intensifier, il n'y a plus rien à libérer. Le problème consiste donc à savoir comment se produire soi-même comme individu privé hors de la norme. La forme que va revêtir la résistance est donc désormais celle de la déviance et de la dissidence. A ce titre, Bernard Cathelat montre que les sociétés économiquement développées ne se dirigent pas vers des normalisations centralisées mais au contraire vers la dispersion des normes. L'intérêt pour la mode devient essentiel puisqu'il est demandé à chacun de faire valoir sa norme et que la résistance consiste désormais à s'inventer sa propre

Selon Hirschmann,
la forme dominante
de la résistance
dans le monde
contemporain
revêt la forme
de la fuite,
de la défection,
de la déloyauté.

mode. Dès lors, la difficulté à laquelle se trouve confrontée une société qui valorise la différence est de savoir comment elle va traiter la question des déviances dangereuses. La deuxième forme de résistance est la lutte contre les maux. Or cette lutte ne repose plus sur la croyance en un avenir radieux ni sur un programme. C'est la politique des droits de l'homme qui selon Gauchet n'en est pas une. Dans la sphère de l'économie, c'est l'ère des lobbies, le rôle du lobby consistant à prendre le pouvoir sur le pouvoir sans avoir à l'exercer. La transformation du CNPF en MEDEF va dans ce sens, de même que le développement des *think tanks* à l'image d'ATTAC à la gauche de l'échiquier politique.

Le livre d'Albert Hirschmann, *Défection et prise de parole*, qui date du début des années 70 et a été republié en France au milieu des années 90, permet d'approfondir cette nouvelle conjoncture. Il affirme qu'il existe deux formes d'opposition structurelle selon que l'on est sédentaire ou nomade. Dans un monde captif, la résistance est celle du sédentaire, dans un monde de marché, le résistant est de type nomade. Hirschmann appelle « prise de parole » la résistance classique, celle du syndicat par exemple. Un professeur étant captif de l'Education nationale, il résiste au ministre et à l'administration. Dans cette nouvelle configuration du pouvoir, les formes classiques de résistance au pouvoir ne disparaissent pas dans la mesure où elles concernent toutes les populations captives. Elles sont même susceptibles de se radicaliser comme les chantages qu'on a pu observer récemment dans certaines entreprises. Ce type de résistance se rencontre également dans le monde de la consommation. L'insécurité sanitaire peut développer des formes de résistance de prise de parole classique parce que l'on a affaire à une population qui est pour une certaine part dépendante et captive. Mais c'est vrai aussi des banlieues qui connaissent des problèmes de mobilité sociale et des formes d'affrontement susceptibles d'être très violentes.

En revanche, selon Hirschmann, la forme dominante de la résistance dans le monde contemporain revêt la forme de la fuite, de la défection, de la déloyauté. Le terme très en vogue aujourd'hui qui l'exprime peut-être le mieux est la délocalisation. On peut se délocaliser fiscalement lorsque l'on s'estime trop pressuré ou socialement lorsque l'on est trop contraint. Le moment politique où cette forme d'exercice des résistances a été dominante est la chute du mur de Berlin. L'Europe de l'Est s'est en effet effondrée par des mouvements de *fuite*. Les affrontements les plus importants en Allemagne de l'Est se sont déroulés à Dresde. Ils se sont traduits par des départs massifs

en train bien plus que par un affrontement direct avec le pouvoir. Il est intéressant d'observer que le pouvoir se révélait alors absent dans ces régimes que l'on pouvait penser très répressifs. Cette figure de la défection est très importante dans la mesure où elle modifie les rapports de forces entre le politique et le citoyen. En effet, dans un univers de défection, le citoyen met le pouvoir à distance et s'en déprend. Il n'appartient plus à une communauté politique et il devient purement individu. Les rapports de forces entre Etat et société civile s'inversent donc au profit de la seconde. L'individu se replie sur lui-même et dans le même mouvement le politique se trouve délégitimé : dès lors qu'il ne peut plus s'appuyer sur une adhésion, il éprouve un grand vide. Son problème va être de savoir comment séduire et capter cet électeur désormais à distance et tenté par le zapping. Il peut être infidèle dans son vote, non pas qu'il n'ait pas de conviction, mais parce qu'il est dépris de toute adhésion à la représentation politique. Pierre Rosanvallon nomme cette nouvelle conjoncture « l'impolitique ». Selon lui, ce citoyen désormais à distance du pouvoir exerce son contrôle par la surveillance, l'empêchement ou la judiciarisation.

Dans le livre qu'il a écrit après le 11 septembre, André Glucksmann explique que la figure du terroriste est liée à cette forme-là des rapports de pouvoir. On a désormais d'autant plus de pouvoir que l'on a la capacité de nuire. Ce pouvoir-là, quelque peu nihiliste, peut donc prendre des formes redoutables. Je rappelle d'ailleurs que, dans un autre domaine, la principale critique qui est faite au syndicalisme classique est d'être une force d'opposition et d'empêchement plutôt que de proposition. D'une certaine manière, la situation que manifeste la crise financière témoigne à la fois du succès et de la limite de cette forme de résistance. En effet, la crise a mis sous les feux de la rampe des pratiques qui consistaient pour des institutions financières à se mettre hors la loi en échappant à la réglementation ou en se réfugiant dans les paradis fiscaux. La crise a montré que cet univers-là avait atteint sa propre limite. Ainsi, le pouvoir politique se trouve subordonné à la société civile et le marché ouvert donne lieu à des pratiques où l'on ne s'affronte plus. On préfère se mettre hors la loi ou encore choisir sa loi.

Il est dès lors possible d'observer de quelle manière ces différentes figures se trouvent présentes en politique. Comment, en effet, bâtir une politique à partir de pures singularités individuelles ? Comment, dès lors que les individus ne sont plus référés qu'à leurs propres intérêts et passions, parvenir à recomposer un principe de totalisation ?

Il me semble que, sur le fond, c'est l'équation que tente de résoudre l'écologie. Son projet politique vise en effet à lier l'intérêt le plus privé à des principes de totalisation. Le récit du climat, par exemple, allie les préoccupations les plus individuelles avec l'histoire du monde. Nous devenons en effet brusquement solidaires des diplomates dont nous pleurons la disparition parce que nous redoutons de disparaître de la même manière qu'eux. L'autre forme de politisation de la sphère de la vie complètement privatisée est évidemment la démocratie participative. Elle tente en effet de retrouver un principe de totalisation et d'unification à partir de l'expression, non pas de la constitution de l'individu comme citoyen, mais de ses propres désirs, comme en atteste le nom du portail de Madame Royal : « Désirs d'avenir ».

Vincent GIRET

J'ai l'impression que la France vit difficilement cette inversion du rapport de forces entre l'Etat et la société civile, qui concerne surtout les sociétés occidentales. Peut-être est-ce dû au fait que le pouvoir monarchique a été très incarné chez nous. Ces phénomènes d'évitement et de fuite concernent-ils aussi, via la mondialisation, d'autres sphères géographiques ?

François EWALD

Foucault considérerait qu'en France, nous n'avons toujours pas coupé la tête du roi. En effet, dans l'imaginaire politique français, nous rêvons toujours d'un souverain. Il n'y a qu'à observer la pratique politique actuelle : la lutte contre la crise s'exerce au nom de la protection du déposant. Ce type d'individu est d'ailleurs une figure distincte de celle de l'épargnant. Elle se rapproche davantage de ce que Sartre appelait le « sériel ». Par ailleurs, les discours du président Sarkozy explicitent sans relâche le projet, à travers cette crise, d'instaurer de nouveaux rapports entre l'Etat et la société civile et clament que la politique va reprendre le pouvoir sur l'économie selon une figure beaucoup plus classique. J'estime pour ma part que la France n'est pas très nomade. Le Français considère qu'il ne faut pas s'expatrier mais qu'il faut résister à l'étranger. Rousseau le décrit très bien dans *La Lettre à d'Alembert* : il y exprime le rêve d'un village qui se ferme au monde et qui se donne à lui-même en spectacle à travers des danses sur la place publique. J'ai eu l'occasion de faire des visites en France profonde à l'occasion de débats sur les OGM. J'ai rencon-

tré nombre de Français essentiellement néo-rousseauistes. Ils considèrent que la France doit à tout prix se protéger et que de l'étranger ne peut venir que du mal. Ce thème sépare d'ailleurs la base d'une élite qui circule et ce fossé s'est exprimé évidemment lors du référendum sur l'Europe. Je ne suis pas sûr que ce soit tellement différent aux Etats-Unis.

La démocratie des contre-pouvoirs :

nouveaux équilibres ou dilution des pouvoirs ?

Bruno LE MAIRE,

Député, membre du conseil municipal d'Evreux,
ancien directeur de cabinet de Dominique de Villepin

Je voudrais commencer par rappeler quelques évidences. J'entends dire qu'il n'y a plus de pouvoir et qu'il n'y a que des contre-pouvoirs. Pour ma part, je crois profondément et simplement qu'il n'existe pas d'organisation sociale possible sans construction d'un pouvoir. Reste à savoir ensuite comment ce pouvoir se construit et s'exerce. En outre, étant moi-même député et ayant exercé des fonctions de pouvoir, je serais mal placé pour prétendre que l'anarchie règne dans le pays. Cela ne serait pas souhaitable et ne correspond pas à la réalité.

Le premier pouvoir qui me semble important est le pouvoir de contrainte. Un responsable dans un gouvernement a autorité sur les forces publiques et donc le monopole de la violence légitime. Il l'exerce donc, parfois à mauvais escient comme l'a montré l'arrestation au petit matin de Monsieur de Filippis. Le deuxième pouvoir très concret d'un gouvernement s'exerce sur les armées et les capacités d'intervention de la France à l'étranger. Ainsi, le gouvernement choisi par le Président de la République démocratiquement élu garde la possibilité d'envoyer 750 soldats en Afghanistan. Personne d'autre que le Président de la République n'a la faculté dans ce pays d'exposer la vie de ses concitoyens légalement. Si l'on ne rappelle pas ces évidences, on se décharge de ses responsabilités. En outre, lors d'une prise d'otages, aucun concitoyen ne comprendrait que le Président et le gouvernement ne prennent pas leurs responsabilités et ne mettent pas tout en œuvre pour libérer ces otages. Il en va de même pour la sécurité intérieure. En tant qu'élu d'une circonscription qui com-

L'idée selon laquelle le pouvoir n'a plus de sens, n'existe plus ou est rejeté par les citoyens se révèle fausse si l'on s'en tient au bons sens.

prend un quartier difficile, je peux vous affirmer que la première demande des habitants d'Evreux porte sur une garantie en termes de sécurité. Si nous n'exerçons pas ce pouvoir, nous courons le risque de voir régner le désordre, le retour des filières mafieuses, le trafic de drogue et très rapidement une situation sociale instable et irrécupérable. Je donne tous ces exemples en vrac pour montrer que l'idée selon laquelle le pouvoir n'a plus de sens, n'existe plus ou est rejeté par les citoyens, pour intellectuellement séduisante qu'elle soit, se révèle fausse si l'on s'en tient au bons sens. Le dernier exemple de pouvoir qu'il me semble important de rappeler est la force normative. En effet, le vote d'un texte qui prévoit une taxe supplémentaire par véhicule au-delà d'un certain nombre de grammes de CO2 par kilomètre est bien un exemple de contrainte exercée par le pouvoir sur les citoyens. On pourrait en donner mille autres illustrations très concrètes dans le domaine des achats de véhicules, de la construction, de l'immobilier ou encore de la sécurité routière. Dans tous ces exemples, l'exercice d'un pouvoir répond à une norme qui est voulue et adoptée par la représentation nationale et qui contribue à la pratique du pouvoir.

Néanmoins, il faut bien reconnaître qu'à travers le pouvoir normatif, le fonctionnement classique du pouvoir, celui d'une autorité qui s'exerce sur les citoyens sans intermédiaire ni capacité de résistance, est un modèle aujourd'hui largement dépassé. En effet, la norme concernant les grammes de CO2 par kilomètre a été adoptée, reprise ensuite par les constructeurs automobiles et globalement acceptée par les citoyens parce qu'elle n'a pas été émise par un pouvoir unilatéral qui aurait pris tout seul cette décision. L'ensemble des citoyens français ont estimé qu'il était indispensable de protéger l'environnement et de garantir le développement durable et donc de prendre les mesures nécessaires. Ainsi, le système qui, il y a encore quelques décennies, pouvait imposer ce type de norme de manière unilatérale par une élite « mieux informée » que le reste de la population ne fonctionne plus. En revanche la norme comme pouvoir continue à exister. Simplement, son émanation n'est plus celle d'un petit nombre d'experts, mais celle d'une société qui s'est approprié la contrainte qu'elle va s'imposer à elle-même. Le mécanisme de construction de la norme et donc le fonctionnement du pouvoir ont profondément changé. Ainsi, le pouvoir n'a certes pas disparu, mais son mode de construction a indiscutablement évolué.

Je souhaiterais compléter ma réflexion en m'interrogeant sur ce qu'on appelle le retour du politique, ce mouvement auquel on assisterait

Le retour du politique doit se manifester par la capacité à proposer une vision au pays et à exercer intégralement toutes ses responsabilités.

aujourd'hui à la faveur, notamment, de la crise économique. J'estime que le retour en force du pouvoir politique qui est demandé par les citoyens n'a pas grand-chose à voir avec celui d'hier. Interpréter cette demande comme l'aspiration au retour à un pouvoir autoritaire serait se méprendre et les contre-pouvoirs se manifesteraient rapidement. Au contraire, le retour du politique doit se manifester selon moi par la capacité à proposer une vision au pays et à exercer intégralement toutes ses responsabilités. L'élection de Barack Obama offre le bel exemple d'une vision qui correspond aux attentes d'un pays et lui permet de se projeter dans l'avenir. Le responsable politique capable d'ouvrir cet avenir et de le proposer aux citoyens est d'ailleurs généralement celui qui en emporte les suffrages.

En outre, je crois profondément que les citoyens n'acceptent plus que les politiques se défaussent de leurs responsabilités. On a expliqué par exemple pendant des années que la finance n'était pas du ressort du politique et qu'il fallait l'abandonner à son fonctionnement autonome. Je me félicite qu'une telle désresponsabilisation des politiques soit aujourd'hui remise en cause. Les lois issues du Grenelle de l'Environnement et notamment la loi sur les OGM illustrent bien cette nouvelle forme de l'autorité politique. Elles montrent que, pour des sujets si complexes, un échange très étroit entre la population, les associations impliquées dans la défense de l'environnement et les responsables politiques est nécessaire pour parvenir à trouver un bon équilibre et définir la norme qui sera respectée par tous sans difficulté. Certes, lorsqu'avec Dominique de Villepin nous avons mis en place le CPE, notre seule ambition était de réduire le chômage des jeunes, qui reste l'un des scandales républicains les plus pressants. Mais j'ai pu observer à quel point le fait de se contenter de considérer qu'une mesure est nécessaire pour le pays, de croire que les responsables politiques et les experts puissent être les seuls à détenir la solution et de se passer de discussions préalables est désormais voué à l'échec. Cela appelle d'autres pratiques politiques et démocratiques.

Il faut impérativement accepter cette évolution mais il convient aussi de fixer un certain nombre de limites à l'expression et à la pratique du contre-pouvoir. Sans quoi on court le risque d'un désordre défavorable à l'ensemble de la société.

Je conclurai en soulignant une difficulté bien française. Si nous voulons pleinement assumer ce nouveau fonctionnement du pouvoir, nous devons mettre en place des structures politiques mieux adaptées, plus compréhensibles dans leur fonctionnement et plus confor-

mes aux attentes des citoyens. Je considère que la France accuse de ce point de vue un retard considérable. Ce retard concerne le pouvoir central : malgré la réforme constitutionnelle, nous n'avons pas encore trouvé un équilibre satisfaisant entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Il touche également le pouvoir local : l'empilement de structures de gestion et d'administrations au niveau des communes, des départements, des régions et du pays contribue à la confusion des pouvoirs et à l'incapacité de savoir qui exerce réellement les responsabilités.

Questions de la salle

De la salle

Que feriez-vous de différent aujourd'hui pour promouvoir une réforme comme le CPE ? Qu'avez-vous appris des successeurs de Dominique de Villepin en termes de méthode, de communication et de technique pour porter des réformes ? Enfin, que vous inspire le terme de « gouvernance » ?

Bruno LE MAIRE

En dépit de l'échec du CPE, je tiens à garder intacte ma capacité d'indignation sur la situation du chômage des jeunes en France. Et je dois dire que de nombreux interlocuteurs que j'ai pu rencontrer m'ont donné le sentiment de préférer l'attentisme et le *statu quo* au changement. Il est pour moi inacceptable de se satisfaire du taux de chômage des jeunes en France qui est l'un des plus élevés de l'OCDE comme d'ailleurs celui des plus de 50 ans. Je vous accorde néanmoins que nous aurions dû procéder différemment même si le temps nous manquait et que les circonstances politiques étaient à l'époque compliquées. Nous aurions dû probablement agir de la même manière que pour une réforme de moindre ampleur mais socialement importante : l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Elle a été préparée un an à l'avance par des discussions à bâtons rompus avec toutes les professions concernées : les buralistes, les restaurateurs et les hôteliers. Nous avons passé beaucoup de temps, jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, sur des sujets qui pouvaient paraître de détail : le volume des salles réservées aux fumeurs, le fonctionnement des extracteurs de fumée ou encore la question des terrasses. Ainsi, la décision a pu être prise clairement, en anticipant quelles allaient être les réactions négatives mais en mesurant également que l'intérêt

On parle beaucoup actuellement de la nécessité d'une gouvernance économique européenne. L'expression, très floue, dissimule des questions très concrètes beaucoup plus difficiles à résoudre.

général, la protection de la santé des Français, l'emporterait sur le reste. A mon sens, le CPE aurait pu passer avec quelques mois de discussions supplémentaires sur les délais de recours en cas de licenciement, l'accès à l'information, l'entrée des jeunes dans la vie active, le lien entre université et emploi, la conception française des études supérieures, etc. Cependant, la difficulté à laquelle on se trouve toujours confronté avec une mesure qui concerne spécifiquement les jeunes est la question des interlocuteurs. Une réforme qui touche le monde du travail entraîne naturellement des discussions avec les syndicats. En revanche, la représentation des étudiants ou des lycéens pose problème. Nous sommes donc passés à côté de cette discussion et notre réforme n'a pas pu voir le jour.

La gouvernance est un terme très à la mode. Je considère qu'on lui accorde une place excessive. C'est une façon à mon sens de ne pas se pencher sur les véritables problèmes. Il importe de s'interroger prioritairement sur le système institutionnel ou le système de pouvoir qui met en place cette gouvernance. C'est indispensable à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale. On parle beaucoup actuellement de la nécessité d'une gouvernance économique européenne. L'expression, très floue, dissimule des questions très concrètes beaucoup plus difficiles à résoudre. Quel est le statut de la Banque centrale européenne ? Qu'est-il prévu en termes d'indépendance ? Pourquoi a-t-on prévu l'autonomie de décision du président de la BCE ? L'Allemagne sera-t-elle à parité avec la France ? Les pays participants seront-ils seulement ceux de la zone euro ? Il convient donc de réfléchir en priorité aux institutions et à ceux qui exercent réellement le pouvoir. La notion de gouvernance ne doit intervenir qu'en dernier ressort.

De la salle

Aujourd'hui, le pouvoir est-il en mesure de se remettre en question quand il propose une réforme qui ne passe pas aux yeux de la population française ? Par exemple, que prévoit le gouvernement au sujet du référendum sur la constitution européenne que le peuple français a rejetée ? A propos du CPE, que propose le pouvoir actuel pour que les jeunes puissent être représentés et pour créer les conditions d'un dialogue ?

Bruno LE MAIRE

En ce qui concerne les jeunes, je vous renvoie aux responsables gouvernementaux actuels. Pour répondre à votre première question,

je dirais que la vie politique n'est faite que de remises en question permanentes. Sur un sujet aussi important que le référendum européen, il est évident que le résultat du vote oblige à s'interroger sur les raisons d'un tel échec. Si un responsable politique ne se pose pas cette question, mieux vaut qu'il change de métier.

Vincent GIRET

Les contre-pouvoirs de l'Etat qui sont en charge de missions de contrôle tels que l'Inspection Générale des Finances, l'Inspection Générale des Affaires Sociales ou la Cour des Comptes vous semblent-ils fonctionner correctement et permettre une meilleure efficacité de la décision et de la dépense publiques ?

Bruno LE MAIRE

Je les crois très franchement encore largement insuffisants. Nos contre-pouvoirs médiatiques sont efficaces et offrent une garantie de démocratie. En revanche, le contrôle de l'action gouvernementale, des décrets, de la mise en œuvre des lois ou de la dépense publique souffre d'un suivi défaillant. Il est indispensable que nous soyons dotés d'un pouvoir de contrôle plus rigoureux et surtout que nous tirions davantage les conséquences de tels contrôles.

Colette NEUVILLE,

Présidente de l'ADAM (Association de Défense des Actionnaires Minoritaires)

Le développement des autorités administratives indépendantes qui cumulent les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire ne constitue-t-il pas une négation de la séparation des pouvoirs sur laquelle est fondée la démocratie depuis Montesquieu ? Il empêche, selon moi, les contre-pouvoirs de s'exercer.

Bruno LE MAIRE

Je ne suis pas loin de rejoindre votre opinion.

Très souvent,
le pouvoir
est affaire
de langage.

Bernard SPITZ

Président de la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances)

Je voudrais revenir sur les causes de l'échec du CPE. Bruno Le Maire a invoqué des raisons de calendrier mais il me semble que le problème a surtout résidé dans la méthode employée. En expliquant que les employeurs qui voulaient licencier des jeunes n'auraient pas besoin de se justifier, Dominique de Villepin a accrédité l'idée qu'une fois de plus les jeunes étaient considérés comme une variable d'ajustement. On ne peut pas vendre une mesure aux jeunes en s'appuyant sur le mépris.

Bruno LE MAIRE

Effectivement, le problème de présentation qui s'est posé au départ s'est révélé ensuite irrécupérable. Très souvent, le pouvoir est affaire de langage. Il faut trouver les mots justes qui suscitent l'acquiescement de la population et rendent ainsi légitime le pouvoir qui s'exerce. Je suis très frappé, par exemple, par la manière dont Mitterrand a déclaré la guerre à l'Irak en 1991 sans jamais prononcer le mot « guerre ». Il a expliqué que l'Irak ne respectait pas ses obligations internationales et que la France était garante du droit international. Il a eu alors cette très belle formule, « les armes vont parler », qui a permis aux Français d'approuver sa décision. C'est à mon sens l'un des modèles de la manière dont le pouvoir doit s'exercer dans la démocratie moderne : à l'aide d'un raisonnement subtil et en parvenant à dire les choses sans véritablement les nommer.

Stéphane ROZES

Derrière les mots, il est question d'imaginaire. J'ai eu l'occasion de travailler avec Edouard Balladur sur la question du CIP en amont. Le gouvernement était alors confronté au problème des jeunes précarisés et à la nécessité de leur proposer un dispositif qui les conduise à l'emploi. A mon sens, il convient d'aborder la question des finalités avant celle des modalités. Dans notre imaginaire national, il ne faut pas toucher à l'idéal. Il vaut mieux courir le risque d'une contradiction entre le réel et l'idéal plutôt que d'annoncer aux jeunes qui veulent accéder de plain-pied à la société qu'on va les enfermer dans un statut. Cette question soulève le problème de la culture et de la formation. Un politique doit savoir s'entourer de spécialistes de la

compréhension d'une époque et de l'imaginaire. Or, dans les meilleures écoles, la question de la compréhension de l'imaginaire est peu partagée. Nos formations ne préparent pas nos décideurs à avoir ce genre de logiciel en tête.

Bruno LE MAIRE

Afin de compléter la formation, aussi bonne soit-elle, rien ne vaut une longue expérience de terrain. Pour faire de la politique, mieux vaut être député.

Table ronde :

Le pouvoir économique à l'heure des contre-pouvoirs :

Quels acteurs ? Quels enjeux ?

Ont participé à la table ronde :

Gérard ASCHIERI,

Secrétaire général de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Colette NEUVILLE,

Présidente de l'ADAM (Association de Défense des Actionnaires Minoritaires)

Bernard SPITZ,

Président de la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances)

La table ronde est animée par Vincent GIRET

A chaque vague de scandales a succédé ainsi une vague de réformes donnant plus de moyens d'agir aux contre-pouvoirs.

Colette NEUVILLE

Je voudrais commencer par préciser que les actionnaires minoritaires ont par définition vocation à exercer un rôle de contre-pouvoir puisque, à la différence des actionnaires majoritaires, leur objectif n'est pas d'exercer le pouvoir mais simplement d'investir dans les entreprises pour en partager les profits. Qui sont-ils ? A côté des actionnaires individuels, ils incluent toutes les catégories d'investisseurs : c'est-à-dire aussi bien les SICAV que les fonds communs, les sociétés de gestion des assurances-vie, les *hedge funds*, les fonds de gestion alternative, les fonds souverains, etc. qui, ensemble, constituent le marché.

Les enjeux du contrôle du pouvoir exercé par les dirigeants d'entreprise sont considérables du fait de la dimension de plus en plus étendue des entreprises qu'ils dirigent - s'agissant notamment des multinationales - mais aussi parce que leurs décisions ont des répercussions sur tous les partenaires de l'entreprise au premier rang desquels bien sûr les actionnaires, mais aussi les salariés, les clients, les fournisseurs, les banquiers, l'Etat et les organismes de solidarité sociale, etc.

L'idée que les actionnaires ont un rôle de contre-pouvoir à jouer est relativement récente. En fait, elle ne s'est réellement développée qu'à partir du moment où pouvoir et propriété ont été dissociés dans des sociétés qui ont été contraintes, dans le cadre de leur développement, d'ouvrir largement leur capital au public. On s'est rapidement aperçu en effet que les intérêts des actionnaires dirigeants ou des managers n'étaient pas nécessairement alignés sur ceux des actionnaires simples apporteurs de capitaux. C'est ainsi qu'est apparue la nécessité pour ces actionnaires-là de contrôler les dirigeants. Les premiers à le faire ont été les fonds de pension afin de protéger les retraites contre la mauvaise gestion ou les abus de certains dirigeants. Un certain nombre de scandales ont accéléré le mouvement : ainsi la faillite des caisses d'épargne aux Etats-Unis et l'affaire Maxwell en Grande Bretagne dans les années 80 ont donné naissance au mouvement de *Corporate Governance* basée essentiellement sur l'autorégulation. L'affaire Enron, quelque dix années plus tard, en a montré les limites et a conduit le législateur à imposer des nouvelles règles de contrôle plus contraignantes (loi Sarbanes-Oxley aux Etats-Unis, loi NRE sur les nouvelles régulations économiques en France). A chaque vague de scandales a succédé ainsi une vague de réformes donnant plus de moyens d'agir aux contre-pouvoirs. Pas assez toutefois puisque, comme l'a très bien dit François Ewald, la crise grave que l'on vit actuellement montre que les institutions financières sont parvenues à échapper aux contraintes qu'on a tenté de leur imposer et conduit à

Les actionnaires disposent de tout un arsenal de droits pour compléter leur information, exercer des contrôles et mettre éventuellement en cause la responsabilité des dirigeants.

l'idée qu'il faut « refonder le capitalisme ». Est-ce à dire que l'équilibre des pouvoirs tel qu'il résulte des lois et règlements en vigueur n'est pas satisfaisant ? Sans doute.

Quels sont donc les moyens dont disposent les minoritaires pour exercer leur fonction de contre-pouvoir ? On observe qu'ils sont de deux ordres. Les minoritaires peuvent utiliser les mécanismes internes de contrôle prévus par le droit des sociétés, mécanismes complétés par les codes de bonne conduite issus du corpus de règles de *Corporate Governance*. Dans les sociétés cotées, ils peuvent utiliser également des moyens externes de contrôle, à commencer par le marché, mais aussi la presse et la justice. Ni les uns ni les autres de ces mécanismes ne fonctionnent au mieux de leurs possibilités.

Comment les actionnaires minoritaires peuvent-ils jouer le rôle de contre-pouvoir au sein des sociétés ? Il y a les principes et la réalité.

En simplifiant à l'extrême, on peut résumer le droit des sociétés de la manière suivante : chaque action dispose d'une voix, encore que ce principe souffre des exceptions. L'assemblée des actionnaires est souveraine et élit à la majorité simple des représentants : ce sont les administrateurs. Ceux-ci forment le conseil d'administration qui désigne en son sein un président et un directeur général - qui peuvent être la même personne - qu'ils ont le pouvoir de révoquer. Les cas de révocation étaient rares jusqu'à une époque récente. Ils sont devenus beaucoup plus fréquents (ainsi en 2008 chez Sanofi, Carrefour, Alcatel, Atos, Thomson, Dexia et quelques autres). Il s'agit donc bien d'un processus démocratique. On parle d'ailleurs de démocratie actionnariale, en notant qu'il s'agit d'une démocratie représentative. En contrepartie des pouvoirs très étendus dont ils disposent, les dirigeants ont des responsabilités et des obligations envers les actionnaires, notamment en matière d'information. Ils doivent aussi rendre compte de leur gestion. Les actionnaires disposent de tout un arsenal de droits pour compléter leur information, exercer des contrôles (questions écrites dans les assemblées générales, expertises de gestion, demandes d'interventions ou d'enquêtes auprès de l'A.M.F.) et mettre éventuellement en cause la responsabilité des dirigeants. Ils disposent aussi de droits pour contester les opérations de marché qui leur sont proposées : ce ne sont plus aux dirigeants qu'ils s'opposent alors mais aux autorités boursières.

En réalité, les choses se passent différemment.

D'abord parce que le développement de la gestion collective a complètement changé la problématique : ce ne sont plus les propriétaires

du capital qui sont actionnaires mais leurs délégués que sont les gérants pour compte de tiers et gérants de fonds collectifs. Or le principal souci de ces gérants n'est pas d'exercer leurs droits d'actionnaires (il a même fallu faire une loi pour les obliger à exercer leur droit de vote) mais de gérer des portefeuilles en essayant de faire mieux que leurs concurrents. Ils s'intéressent moins aux performances de l'entreprise qu'à celles de leurs concurrents. D'autre part, et spécialement en France, ils sont soumis à des règles de division des risques et de liquidité difficilement compatibles avec une détention à long terme, voire à moyen terme. La durée moyenne de détention des titres n'a cessé de se réduire y compris chez les fonds de pension, réputés gestionnaires à long terme. Force est de constater, même si on doit le regretter, que les actionnaires sont souvent des intérimaires ou détenteurs de C.D.D. plus que de C.D.I. Enfin, beaucoup de gérants de placements collectifs ne veulent pas apparaître comme des contestataires. Il est très difficile de les mobiliser pour leur faire exercer leurs droits : soit ils redoutent des représailles de la part des pouvoirs publics qui pourraient les écarter de telle ou telle émission de titres, leur refuser telle ou telle autorisation, diriger contre eux les enquêteurs de l'A.M.F., soit ils craignent d'être soupçonnés d'action de concert. Bref, il est difficile de les fédérer pour leur faire jouer le rôle de contre-pouvoir dans les assemblées générales. Il est ainsi très difficile d'obtenir des votes négatifs contre les rémunérations excessives, les augmentations de capital sans DPS, les nominations d'administrateurs, etc. Il est encore plus difficile de les faire agir en justice pour contester les modalités des opérations financières. Les rares organismes de placement collectif qui ont eu l'audace de le faire ont été immédiatement sommés de se désister par la hiérarchie du groupe bancaire auquel ils appartenaient. Il est tout autant impossible de voir prendre des responsabilités en entrant dans les conseils, non seulement parce qu'ils ne sont que de passage dans les sociétés, mais en plus parce qu'ils ne veulent pas endosser ces responsabilités.

Ensuite, parce que le mécanisme électoral fonctionne mal dans les sociétés par actions. En effet, le pouvoir en place est seul à disposer des listes électorales et la communication à l'extérieur de la liste des porteurs identifiés (TPI) est considérée comme une infraction pénale. Les dirigeants disposent des fonds de la société pour faire leur campagne alors que les opposants doivent la financer sur leurs propres deniers. D'autre part, seuls les premiers peuvent contrôler les votes. Il faut savoir que dans l'assemblée générale, le contrôle des votes par les scrutateurs ne représente qu'une fraction infime des suffrages. En fait, les résultats sont le plus souvent acquis avant les assemblées

Le pouvoir
de contrôle
et de contestation
des actionnaires
existe mais
il n'est le fait que
de quelques-uns,
de ceux que l'on
qualifie d'activistes.

générales par les votes par correspondance et par les pouvoirs en blanc. Le décompte de ces opérations et l'enregistrement des actionnaires habilités à voter sont effectués par les *back office*, en l'occurrence des employés de banque payés par les sociétés, ce qui rend tout contrôle impossible. Le processus électoral laisse donc fortement à désirer. Imagine-t-on des élections politiques où le dépouillement des votes ne serait pas public mais organisé sous la férule du parti au pouvoir ?

Enfin, parce que les administrateurs ne sont pas vraiment les représentants des actionnaires qu'ils sont censés être. En effet, s'ils sont effectivement nommés par les assemblées générales, on constate qu'ils sont dans la presque totalité des cas choisis par les dirigeants. En général, un seul candidat est présenté par poste à pourvoir. Il est très rare qu'un candidat soit présenté par des actionnaires et dans ce cas, il lui est difficile d'être élu car les pouvoirs en blanc remis à la direction sont généralement exercés contre lui. D'autre part, la réforme consistant à introduire dans les conseils des administrateurs dits « indépendants » de manière à éviter de répliquer au conseil l'équipe dirigeante (les contrôleurs ne pouvant être les mêmes que les contrôlés) a été passablement dévoyée. Il faut dire qu'elle arrangeait tout le monde. Elle a permis aux dirigeants, sous couvert de respecter les principes de *Corporate Governance*, de mettre les actionnaires à l'écart des conseils pour s'entourer d'administrateurs indépendants dont la principale qualité est de ne pas trop exercer leur esprit critique, à supposer qu'ils en aient. Cette pratique convenait aussi aux gérants de placement collectif, opposés à l'idée d'entrer dans les conseils.

Est-ce à dire que face aux pouvoirs de plus en plus étendus des dirigeants, il n'existe pas de contre-pouvoir ? Non. Loin de là. En fait, on constate que le pouvoir de contrôle et de contestation des actionnaires existe bel et bien, mais du fait de l'abstention de la plupart, il n'est le fait que de quelques-uns, de ceux que l'on qualifie d'activistes. Curieusement, ce mot est entaché d'une connotation péjorative alors que ces actionnaires servent l'intérêt de l'ensemble des autres. Mais il est vrai qu'avant leur émergence, les dirigeants ont pris de mauvaises habitudes. Comme aucun pouvoir n'arrêtait leur pouvoir, les dirigeants vivaient grand train aux frais de la société, entourés d'administrateurs ressemblant plus à des courtisans qu'à des contre-pouvoirs. Aussi, les actionnaires « activistes » court-circuitent-ils souvent les conseils, préférant établir des contacts directs avec les dirigeants (les fameux rendez-vous *one to one*) avec lesquels ils

discutent de la gestion et de la stratégie. Il arrive ainsi qu'ils se substituent plus ou moins aux conseils sans en assumer les responsabilités, ce qui n'est pas sain. Mais en cas de désaccord, les points de divergence finissent par être rendus publics et constituent des thèmes de bataille électorale - les fameuses proxy-fights - avec pour enjeu la nomination de quelques nouveaux administrateurs, voire le remplacement des dirigeants. On revient ainsi à la démocratie. D'autre part, et même si les actionnaires présents aux assemblées générales ne représentent qu'une très faible part du capital, les assemblées générales, et le rôle de caisse de résonance qu'elles jouent dans l'opinion publique, constituent un contre-pouvoir, notamment en matière de rémunération des dirigeants et en matière de développement durable.

Quels sont les moyens dont les minoritaires disposent à l'extérieur des sociétés pour exercer leur fonction de contre-pouvoir ?

Il s'agit tout d'abord du jeu du marché. Les actions étant par nature négociables sur les marchés boursiers, les minoritaires disposent en tant qu'acteurs du marché de puissants contre-pouvoirs. D'une part, par les achats et les ventes qu'ils effectuent, les actionnaires déterminent les cours de bourse. En dehors des périodes comme celle que nous vivons actuellement où le cours de bourse reflète davantage les besoins de liquidité des opérateurs que leur appréciation sur la capacité des dirigeants à créer de la valeur, le cours de bourse est une sorte de notation instantanée par le marché de la capacité des entreprises, et donc des dirigeants, à créer de la valeur. Les actionnaires peuvent ainsi exercer une pression sur les dirigeants, extrêmement forte lorsqu'ils anticipent de mauvais résultats et vendent massivement, à découvert ou non. D'autre part, le marché place les dirigeants de sociétés à la merci d'une prise de contrôle. Il en va ainsi lorsque des investisseurs estiment qu'il est possible de mieux valoriser une entreprise en lui appliquant une autre stratégie. La menace d'OPA est une incitation puissante à mieux faire. Pour échapper à cette concurrence sur le pouvoir, certains dirigeants instituent sous des prétextes divers des mesures protectionnistes, portant souvent atteinte aux droits politiques des actionnaires (comme les limitations de droits de vote ou les droits de vote doubles), voire à leurs droits patrimoniaux (augmentation de capital dilutive, opérations de croissance externe inutiles voire nuisibles, etc.)

Les minoritaires peuvent aussi avoir recours à la presse. La presse joue un rôle indispensable en tant que relais des actionnaires contestataires face aux moyens de communication importants utilisés par les

Les dirigeants ne doivent pas considérer les minoritaires exerçant leur rôle de contre-pouvoir comme des adversaires, mais comme des partenaires très utiles.

dirigeants au pouvoir. On assiste souvent à des batailles de communication qui peuvent conduire à des remaniements des conseils d'administration, à des inflexions de la gestion et/ou de la stratégie, voire nourrir des batailles électorales et accélérer la chute de dirigeants.

Enfin, les minoritaires peuvent saisir la justice. L'existence de cette possibilité a surtout un rôle dissuasif - c'est le cas pour les *class actions* aux Etats-Unis - notamment en matière de prise en compte par les dirigeants de leurs responsabilités. La principale limite au pouvoir est en effet la responsabilité et on peut regretter qu'en France, il soit très difficile de la mettre en cause. Sans aller jusqu'aux excès de judiciarisation constatés aux Etats-Unis, il faudrait faire en sorte de mettre un terme à la situation de quasi irresponsabilité dans laquelle se trouvent actuellement les dirigeants de sociétés en France.

Il faut sans nul doute se pencher sur l'équilibre des pouvoirs dans les sociétés par actions en constatant qu'il y a un écart important entre les principes et la réalité. Et si l'on veut améliorer le fonctionnement des sociétés, mieux vaudrait sans doute favoriser l'exercice des contre-pouvoirs internes plutôt que de s'en remettre aux opérations brutales et souvent coûteuses de régulation par le marché, aux batailles de communication ou encore aux actions judiciaires. Les dirigeants ne doivent pas considérer les minoritaires exerçant leur rôle de contre-pouvoir comme des adversaires, mais comme des partenaires très utiles. Et pour en favoriser l'émergence, il conviendrait de réformer les règles régissant les organismes de placement collectif pour inciter au moins certains d'entre eux à devenir ces partenaires actifs et à long terme dont les entreprises ont besoin pour rester performantes.

Bernard SPITZ

Pour ma part, la notion de contre-pouvoir a non seulement encore un sens mais elle est indispensable au bon fonctionnement démocratique. Quelle est la légitimité de l'entreprise et au-delà, de tout un secteur économique, à participer au débat démocratique ? La question n'est pas évidente par rapport à l'équilibre des pouvoirs tel qu'on a l'habitude de le concevoir. Elle ne porte pas sur le jeu des pouvoirs traditionnels. En outre, le débat diffère entre les pays d'économie de marché et les autres. Il ne se pose pas non plus dans les mêmes termes dans la France actuelle, qu'à l'époque où l'Etat jouait un rôle plus important. Nous vivons actuellement dans une économie de marché assumée, qui s'intègre au fonctionnement de la démocratie, parfois avec fluidité, parfois avec des aspérités. La légitimité d'un sec-

Par rapport à l'Etat, j'estime que, pour être efficace, il est nécessaire de sortir d'une logique corporatiste et convenue.

teur économique à participer à un tel débat tient donc à l'acceptation de l'économie de marché comme un élément à part entière de l'équilibre économique et social. Or, une fédération étant un regroupement d'entreprises d'un même secteur, elle joue un rôle important dans ce débat social. Sa place doit s'évaluer par rapport à ses pairs, aux autres acteurs de la vie économique, ainsi que par rapport aux autres pouvoirs.

Pour aborder cette réflexion, il convient de rappeler que l'assurance est un secteur important par le nombre de personnes qui y travaillent, par son chiffre d'affaires et son rôle central de financement de l'économie du pays. L'une des spécificités de ce secteur est son rôle transversal. En effet, quel que soit le sujet que l'on traite, il connaît toujours un angle assurantiel. En outre, l'assurance a pour autre caractéristique de reposer sur un modèle économique fondé sur le long terme. Le principe de l'assurance est de générer des revenus et de s'engager sur des prestations qui ont vocation soit à ne jamais intervenir, soit à jouer un rôle après un certain délai, pour les retraites et les assurances-vie en particulier. Or la plupart des acteurs du débat social ont plutôt des préoccupations économiques de court terme. C'est vrai des politiques, des médias et bien évidemment de la spéculation financière. De nombreux facteurs, parmi lesquels internet, favorisent cette accélération du court terme et cette pression de l'imédiateté. Aussi, le fait qu'un secteur soit, par construction, davantage orienté sur le long terme que les autres, revêt une signification particulière par rapport à l'équilibre du rapport de forces entre les différents secteurs de l'économie. C'est pourquoi il me semble important que le point de vue de ce secteur alimente le débat public et soit pris en compte, notamment par les représentants du peuple. Ce qui nous amène à examiner les rapports entre ce secteur professionnel et le reste des pouvoirs.

Par rapport à l'Etat, j'estime pour ma part que, pour être efficace, il est nécessaire de sortir d'une logique corporatiste et convenue. Il me semble par exemple stérile de s'opposer systématiquement à toute création d'impôt ou de taxe par le gouvernement. Ce jeu de rôles ne fait pas progresser le débat, et crée en outre du point de vue des décideurs publics le sentiment qu'ils font face à ce que j'appellerais volontiers des « lobbies du non ». Il convient à mon sens d'adopter une position plus mesurée et pertinente. Je voudrais m'appuyer à ce propos sur deux exemples très concrets.

Une mesure récente, produite sans concertation, contraint le secteur des assurances à taxer les complémentaires santé sans qu'elles puis-

Entretenir un dialogue constructif afin de pouvoir travailler dans des conditions efficaces pour le bien de l'ensemble de la société me semble donc la première nécessité.

sent augmenter leurs cotisations. Cela consiste en fait à créer de nouveaux impôts en demandant au secteur privé de les percevoir à la place de l'Etat. C'est le type même de méthode qui justifie que l'on s'y oppose. En revanche, lorsque le gouvernement affiche une priorité politique et qu'il cherche des recettes à travers la taxation des revenus du capital pour financer le RSA, la mesure mérite que l'on en discute. Je m'assigne donc pour première règle d'être le plus présent possible dans le débat et d'apporter des idées plutôt que de réagir à la dernière minute.

Il va de soi qu'il faut aussi créer les conditions d'un dialogue et d'une véritable discussion entre les partenaires. Je m'appuierai sur un autre exemple pour développer cette idée. Le gouvernement a décidé d'introduire dans la loi de finances un article pour créer une pénalité pour les acheteurs de véhicules qui consomment un montant donné de CO2. Le principe peut paraître intéressant et légitime. Mais le gouvernement a annoncé sans concertation que les assureurs prélèveraient cette taxe à partir du 1^{er} janvier. Or, d'une part, ce ne sont pas vraiment les pollueurs qui seront pénalisés mais les acheteurs de véhicules neufs. D'autre part, il n'existe aucun moyen de repérer les 15 000 personnes concernées parmi les dizaines de millions de détenteurs d'assurance automobile obligatoire. Une réforme de l'informatique de toutes les compagnies d'assurances de France est donc indispensable. Mais elle est impossible à réaliser d'ici le 1^{er} janvier. En outre, elle coûtera 25 millions d'euros, alors que seuls 2 millions d'euros seront récoltés : c'était absurde. Entretenir un dialogue constructif afin de pouvoir travailler dans des conditions efficaces pour le bien de l'ensemble de la société me semble donc la première nécessité.

J'en viens au rapport du secteur assurantiel à l'opinion et au débat public. Avec les assureurs, nous avons créé le Conseil d'Orientation et de Réflexion des Assurances, composé d'une vingtaine de personnalités d'opinions et de spécialités différentes. Notre volonté est d'établir une passerelle entre un secteur professionnel et le reste de la société, et de sortir d'une vision verticale et corporatiste des choses. En effet, il ne suffit pas d'avoir une légitimité technique pour être accepté et compris par l'ensemble du corps social. Il ne s'agit pas que d'un problème de forme ; c'est aussi un problème de fond. En effet, à travers le secteur des assurances se posent de nombreuses questions de fond telles que la responsabilité médicale, les risques que l'on ne sait pas déterminer ou encore les problèmes liés à la bioéthique. Le CORA offre donc aux associations, aux syndicats et aux partis politiques un lieu de dialogue qui contribue à l'évolution et à la transformation sociale dans ce pays en leur permettant d'en retirer un maxi-

Le contre-pouvoir existe mais le mouvement syndical est trop souvent enfermé dans ce rôle.

mum d'informations. Il se trouve en outre que le débat démocratique a besoin de chiffres. Or la Fédération assure l'ensemble des statistiques et du chiffrage pour l'ensemble de la profession des assurances. Nous souhaitons contribuer au débat démocratique en rendant publique une large partie de ces données. C'est l'idée que je me fais du rôle que doit jouer aujourd'hui un contre-pouvoir. Il ne s'agit pas d'exercer un blocage ou un rapport de forces.

Gérard ASCHIERI

Je tiens à préciser que je m'exprimerai à partir de l'expérience particulière de la FSU. Sur cette question, en effet, les points de vue différent et font débat au sein du monde syndical. Hier, *Les Echos* consacraient une page à la FSU, sous le titre « le contre-pouvoir des profs ». Je ne me reconnais que partiellement dans cette notion de contre-pouvoir. Elle correspond certes à une réalité institutionnelle du syndicalisme : la défense des intérêts matériels et moraux d'une catégorie de salariés. Or, le terme « défense » suppose un adversaire et donc l'idée de contre-pouvoir. De fait, l'égalité n'existe pas entre l'employeur et le salarié, qu'il s'agisse de la relation privée autour du contrat de travail ou de la relation publique autour du statut. L'employeur a par exemple le pouvoir de recruter et de licencier ; il détient également le pouvoir dans l'organisation du travail. Face à ce pouvoir, le syndicat joue donc le rôle de contre-pouvoir. L'histoire récente montre que les syndicats apparaissent très souvent comme le recours contre des décisions individuelles, collectives ou politiques. Ils ont par exemple exercé un contre-pouvoir face au CPE, une décision politique qui ne convenait pas à une majorité des personnes concernées. Le contre-pouvoir existe donc mais à mon sens le mouvement syndical est trop souvent enfermé dans ce rôle.

La première raison est que le pouvoir syndical est très relatif. Il l'est en premier lieu en droit. Dans la fonction publique, par exemple, c'est l'employeur public qui détient le pouvoir. Les organismes paritaires ont un rôle exclusivement consultatif. Le ministre a le dernier mot parce qu'il a en théorie la légitimité de l'élection démocratique. En second lieu, le pouvoir syndical est également relatif en pratique. Je répète souvent que je ne suis pas un général de l'armée à qui il suffirait d'envoyer un ordre du jour pour qu'une mobilisation réussisse. Au cours de la première réunion des organisations syndicales où il avait été décidé de lancer une mobilisation contre le CPE, nous n'étions pas nombreux à croire que le mouvement serait un succès. Le travail de conviction et la relation de confiance avec les personnes

Un mouvement syndical qui se contenterait de s'opposer est un mouvement condamné à court ou à moyen terme.

que vous souhaitez mobiliser sont des préalables essentiels. En outre, la légitimité du syndicalisme est nécessaire. Je ne pense pas qu'elle existe en soi. Elle doit être vérifiée par le vote des salariés. Le vote des élections prud'homales qui se tiennent aujourd'hui est une manière indirecte de vérifier et de fonder cette légitimité. Enfin, le pouvoir du syndicalisme n'existe pas s'il n'est pas capable d'emporter la conviction au-delà des rangs qu'il souhaite mobiliser. Selon moi, un mouvement social réussit lorsqu'il parvient à porter des intérêts et des valeurs au-delà de la seule catégorie socio-professionnelle concernée. On oublie trop souvent que les mobilisations rencontrent généralement l'approbation de l'opinion. Le mouvement syndical doit être porteur de valeurs et d'intérêt général.

Enfin, j'estime qu'un mouvement syndical qui se contenterait de s'opposer est un mouvement condamné à court ou à moyen terme. On ne peut pas être porteur de refus si on n'est pas en même temps porteur de propositions. L'histoire du mouvement syndical est aussi une histoire des acquis sociaux et des avancées sociales. L'image que l'on donne le plus fréquemment du mouvement syndical est l'image d'une opposition systématique. Elle est selon moi fautive et dangereuse.

Pour conclure, je dirai que la notion de contre-pouvoir me paraît réductrice. Je considère plutôt que le syndicalisme devrait être au sein de la société un élément de rapport de forces qui résiste mais qui ait aussi une capacité dynamique. Si le syndicalisme n'y parvient pas, je ne donne pas cher de son avenir.

Questions de la salle

De la salle

Je voudrais poser une question à Madame Neuville. Considérez-vous les Don Quichotte, ATTAC ou les faucheurs volontaires comme des cousins ?

Colette NEUVILLE

Votre question est difficile. Le rôle de contre-pouvoir dans les sociétés par actions s'inscrit dans une théorie du marché et de l'économie libérale. Elle n'est pas forcément au diapason des objectifs d'ATTAC ou des faucheurs volontaires. Les activistes ne s'inscrivent pas dans une démarche hors du droit ni dans la démarche d'évitement dont

a parlé François Ewald. Ils cherchent à utiliser leurs droits dans un souci d'efficacité.

De la salle

Quelle serait votre première recommandation auprès d'un activiste que vous formeriez ?

Colette NEUVILLE

Un activiste est un actionnaire qui joue pleinement son rôle : il doit être à la fois un bon analyste, un bon juriste et un bon communicant et il doit être très motivé. Aucun activiste ne sera efficace s'il n'est pas motivé. Ce n'est le cas que pour certains gérants de fonds. Les autres ne s'intéressent qu'à battre les performances de leurs concurrents. A beaucoup d'égards, les activistes se comportent au contraire comme Warren Buffett. Ils achètent des entreprises sous-valorisées et tentent de contribuer à réaliser la valeur. En cherchant leur propre intérêt, ils contribuent à l'optimum économique.

De la salle

En écoutant les différentes interventions, j'ai l'impression que nous sommes passés du concept de contre-pouvoir au concept de pouvoir partagé.

Colette NEUVILLE

On retrouve cette idée dans la structuration politique en Grande Bretagne, où l'opposition fait partie de la construction du pouvoir. C'est également l'idée que je me fais du contre-pouvoir dans les sociétés par actions. A mon sens, le contre-pouvoir est un de leurs organes essentiels, nécessaire à l'efficacité et à la légitimité du pouvoir.

Bernard SPITZ

Je souscris à cette vision positive. L'exercice de revendication consiste à forcer sa légitimité pour avoir voix au chapitre. Mais dans la société actuelle, la capacité à produire des idées et à les diffuser invite à réunir le pouvoir et le contre-pouvoir. Cette vision me paraît plus constructive.

Table ronde :

Visages du contre-pouvoir : évolutions et perspectives

Ont participé à la table ronde :

Yannick JADOT,

Ancien directeur des campagnes de Greenpeace,
membre du rassemblement Europe Ecologie

Laurent JOFFRIN,

Directeur de la publication de Libération

La table ronde est animée par Vincent GIRET

Le contre-pouvoir médiatique est menacé en France, notamment par le pouvoir politique actuel, et de manière plus globale par les difficultés économiques de la presse écrite.

Laurent JOFFRIN

Le contre-pouvoir médiatique existe toujours. L'idée selon laquelle il aurait disparu est une idée fausse. J'estime que nous conservons notre rôle de chien de garde de la démocratie. Mais il est vrai que ce contre-pouvoir est menacé en France, notamment par le pouvoir politique actuel, et de manière plus globale par les difficultés économiques de la presse écrite.

Je vais m'appuyer sur deux exemples pour vous montrer que le contre-pouvoir de la presse existe encore. Un journaliste de *Libération* est interpellé vendredi matin à son domicile à 6h40, menotté devant ses enfants, fouillé au corps et retenu quelques heures dans des conditions très désagréables. Sans chercher à discuter du fond de l'affaire, j'observe simplement que l'événement a créé une telle émotion que d'autres contre-pouvoirs que les médias s'en sont mêlés et qu'à la fin, le Président de la République lui-même est intervenu pour témoigner de sa sollicitude et déclarer qu'il comptait réformer les procédures utilisées par la police et la justice. Je constate que le contre-pouvoir de la presse joue donc encore son rôle. Le pouvoir judiciaire ne peut pas faire n'importe quoi sans provoquer aussitôt une levée de boucliers.

Deuxième exemple : il y a trois semaines, à la suite du sabotage d'une ligne de TGV, on arrête trois personnes qui sont désignées comme étant de dangereux terroristes par la ministre de l'Intérieur et qui sont immédiatement incarcérées sous un régime de garde à vue très contraignant et exercé dans le cadre de la législation antiterroriste. La découverte d'indices ADN et le ton très péremptoire de la ministre incitent, au début de l'affaire, une partie de la presse à convenir qu'il s'agit peut-être de terroristes. Mais on s'aperçoit rapidement que les charges ne sont pas établies et que le pire que l'on puisse reprocher aux suspects est d'avoir saboté des caténaires. Il y a donc manifestement une exagération désignée comme telle d'abord par les familles puis par des politiques. La presse explique alors que la qualification utilisée est excessive et que l'acte certes condamnable de sabotage ne relève probablement pas du terrorisme. Finalement, le pouvoir judiciaire, après examen du dossier, décide de libérer trois des cinq « dangereux terroristes ». Ainsi, dès lors qu'il est relayé par une partie de l'opinion, le contre-pouvoir de la presse se révèle efficace.

Je pourrais citer également l'exemple du travail du dimanche. Au départ, le pouvoir politique exprime une volonté très forte de l'autoriser. Mais certains journaux s'inquiètent et donnent la parole aux

À terme, le passage de l'information sur internet risque d'affaiblir les capacités critiques des rédactions.

syndicalistes, aux églises, etc. instaurant ainsi un débat public. Une partie de la majorité admet la validité des arguments publiés et le projet est reporté *sine die*. Le système pluraliste de la démocratie a donc une fois de plus fonctionné.

En revanche, il est vrai que deux menaces pèsent aujourd'hui sur le contre-pouvoir de la presse. L'une émane de l'Elysée. Dans la réforme audiovisuelle en cours sur le financement de l'audiovisuel public, une clause prévoit que le Président de la République nommera lui-même le président de France Télévisions. C'est une régression phénoménale dans la mesure où il existait une instance relativement indépendante qui désignait le PDG de France Télévisions. Désormais, ce dernier devra tout au Président qui l'aura désigné et sa capacité à résister aux pressions sera donc naturellement affaiblie. Il se trouve d'ailleurs que le CSA approuve cette mesure. C'est un cas assez rare d'instance indépendante qui approuve publiquement le fait qu'elle est dépouillée du pouvoir de contrôle qui lui avait été conféré. En outre, la même réforme rend un certain nombre de services à la télévision privée dont la libéralisation de la publicité, ce qui lui promet un accroissement de recettes considérable. Les présidents de ces chaînes privées seront donc évidemment mal placés pour refuser un service au Président de la République puisqu'ils dépendent pour leurs finances des décisions prises par l'Etat. Comme par ailleurs les groupes de presse écrite sont souvent liés personnellement et politiquement au même pouvoir en place, nous avons là un système d'influence assez inquiétant et peu commun dans les démocraties.

Le deuxième problème est d'ordre économique. Le nombre de lecteurs de la presse écrite décroît, la publicité a tendance à se réduire et les lecteurs se transforment en internautes qui consultent les nouvelles gratuitement. Internet constitue indiscutablement un progrès et un outil formidable qui permet une consultation rapide des nouvelles du monde. Mais comme il n'existe pas encore de modèle économique d'internet pour l'information, celle-ci sera entièrement dépendante de la publicité. Outre le problème évident d'indépendance que cela va poser, les revenus générés seront très inférieurs à ceux que généraient les quotidiens. Les sites internet ne seront donc pas en mesure d'entretenir une rédaction nombreuse. Ils feront moins souvent appel à des spécialistes compétents pour mettre en cause les pouvoirs et davantage à des journalistes polyvalents. Ainsi, à terme, le passage de l'information sur internet risque d'affaiblir les capacités critiques des rédactions. C'est l'un des risques majeurs qui pèsent sur la qualité du contre-pouvoir informatif.

Vincent GIRET

Le développement d'internet n'entraîne-t-il pas également une révolution complète du métier de journaliste et donc de la logique de contre-pouvoir ? En effet, un certain nombre de sites réussissent à faire participer énormément d'internautes. Le rapport à la société et le métier s'en trouvent donc inévitablement transformés. N'y voyez-vous pas également l'opportunité de retrouver ce que la presse écrite a perdu en nombre de lecteurs réguliers, en modèle économique, en stabilité et en développement ?

Laurent JOFFRIN

Internet favorise effectivement le développement de réseaux de contre-pouvoir avec des gens compétents qui peuvent pallier le manque de compétence de certains journalistes. Ainsi, grâce aux blogs notamment, des urgentistes eux-mêmes ou des enseignants peuvent mener plus facilement le combat dans leur propre domaine. S'il est indiscutable qu'internet constitue une grande avancée démocratique dans la diffusion de l'information et du savoir, il ne faut pas négliger les conséquences qu'il entraîne sur les autres secteurs de l'information.

Vincent GIRET

Les ONG sont des acteurs qui prennent de plus en plus de place dans le débat public et dans la décision politique. On a dit que le Grenelle de l'Environnement constituait de ce point de vue une innovation voire un modèle parce qu'il mettait en scène la décision publique de manière nouvelle. Yannick Jadot a quitté en septembre ses responsabilités au sein de Greenpeace. Il a été porte-parole de l'Alliance pour la Planète. Nous sommes donc impatients de vous entendre vous exprimer sur le rôle de contre-pouvoir des ONG aujourd'hui.

Yannick JADOT

J'ai en effet quitté Greenpeace pour rejoindre le rassemblement Europe Ecologie de Daniel Cohn-Bendit. C'est une autre manière pour moi de poursuivre le même combat. J'observe qu'il a beaucoup été question aujourd'hui du retour du pouvoir politique. Il est vrai que de ce point de vue, l'élection présidentielle a clairement opposé deux approches fondamentalement différentes : l'activisme du président élu et une nouvelle forme de démocratie participative de la candidate battue. Cela signifie-t-il pour autant

La crise économique a certes révélé une forte velléité de voir la politique reprendre les choses en main, mais cette velléité ne résiste pas à l'examen des faits.

que le pouvoir politique est plus actif et pèse davantage sur la réalité ? Ce n'est pas certain. La crise économique a certes révélé une forte velléité de voir la politique reprendre les choses en main, mais cette velléité ne résiste pas à l'examen des faits. Le soutien aux banques, par exemple, ne témoigne en aucun cas d'une reprise en main de la politique puisqu'il s'effectue sans aucun pouvoir sur ces institutions bancaires. Ainsi, l'Etat ne bénéficiera pas des éventuels dividendes des banques qu'il soutient. Il s'agit donc à mon sens beaucoup moins d'une logique de reprise de pouvoir que d'une consolidation du système existant. J'observe par ailleurs que l'incantation actuelle au crédit vise à relancer la machine financière sur les mêmes fondements que ceux qui ont provoqué la crise. Il a beaucoup été question de régulation au moment de la crise financière, notamment au cours du sommet du G20. Mais peu de mesures nouvelles ont été mises en place en matière de régulation économique, hormis le code de bonne conduite du MEDEF à propos des parachutes dorés. Bien qu'une telle velléité existe incontestablement, l'idée de la reprise en main me paraît donc éminemment questionnable. Selon moi, le thème du retour du pouvoir politique est essentiellement une affaire de communication. Ce thème correspond à une attente des citoyens dans une société anxieuse mais n'est pas suivi d'effets véritables. Pour autant, je demeure optimiste quant au travail réalisé par les contre-pouvoirs en matière d'écologie, malgré les nombreux obstacles que l'on peut observer.

L'un de ces obstacles tient à l'idée que seule la logique électorale pourrait fonder la légitimité d'un pouvoir. Le Président et son gouvernement ne cessent de clamer qu'ils ont été élus sur un programme et qu'ils sont donc tenus d'appliquer le programme qu'ont choisi les Français. Par conséquent, ils considèrent que les acteurs de la société civile n'ont pas leur mot à dire dans le débat démocratique. Cette vision particulière de l'élection présidentielle vise au fond à réduire la démocratie participative au silence ou à la frilosité.

Un deuxième obstacle important tient à la question de l'agenda. On impose à l'ensemble de la société un agenda dont le rythme est complètement fou et qui ne correspond absolument pas au temps de la démocratie. La démocratie participative, pour organiser et structurer un débat public, a besoin de temps. Or l'activisme politique conduit à une difficulté de structuration des contre-pouvoirs.

La pression
financière limite
la capacité
des contre-pouvoirs
à effectuer
leur travail.

Un troisième obstacle concerne la mise sous tutelle des contre-pouvoirs. Ainsi, par exemple, la CIMADE qui fournit un conseil juridique aux immigrants dans les centres de rétention est de fait maintenant mise en concurrence avec des associations dont les seules actions consistent à distribuer des plaquettes d'information. Le système politique a donc trouvé le moyen de remettre en cause le contre-pouvoir dans ces centres de rétention. Il en va de même avec les organisations de solidarité internationale qui sont largement subventionnées par l'Etat. Dès lors qu'elles critiquent trop bruyamment le modèle de coopération française, leurs subventions diminuent et de fait leur contre-pouvoir est réduit. Le même mécanisme s'applique pour les syndicats. En effet, leur mode de financement pour partie non transparent peut les conduire parfois à adopter des positions ambiguës par rapport aux réformes. Les journaux connaissent de semblables pressions. Dans un contexte financier peu favorable à la presse écrite, la suppression des publicités de 4x4, d'EDF ou d'Areva entraînerait inévitablement des difficultés sérieuses pour les organes de presse. La presse a-t-elle encore toute liberté de critique ? La pression financière limite donc la capacité des contre-pouvoirs à effectuer leur travail.

Le quatrième obstacle réside dans la culture des experts et des commissions. Leur fonction première consiste bien souvent à reporter la gestion du problème et à ne pas trouver de solution, tout en occupant les différentes parties prenantes.

Le cinquième obstacle est à mon sens le plus important : c'est la culture du consensus. Elle a été très souvent invoquée au cours de cette matinée. J'ai entendu par exemple un intervenant se féliciter des débats d'idées sans rapports de forces. Tout conflit renverrait ainsi à des pratiques du passé et donc à une forme de conservatisme. Hier, Béatrice Schönberg concluait un sujet sur le pétrole en affirmant qu'il s'agissait d'un conflit idéologique entre les compagnies pétrolières et les écologistes. Or, dans cette culture du consensus, tout conflit d'intérêts est renvoyé à une problématique idéologique et immanquablement taxé de ringardise. L'idée que le débat public doit se passer des conflits d'intérêts est de plus en plus prégnante. En effet, seuls le consensus, la communication et la bonne volonté sont valorisés. Ainsi, la page d'accueil du site web de Total permet à peine de savoir qu'il s'agit d'un groupe pétrolier. Cela ressemble davantage à une grande fondation qui aide la biodiversité et soutient les artistes. Au contraire, le site américain d'Exxon n'hésite pas à aborder dès la première page la manière d'économiser sur l'achat

On reproche
aux ONG de se
cantonner au rôle
d'opposants.
C'est mal connaître
les contre-pouvoirs,
qui depuis des
années dénoncent,
alertent mais
aussi font
des propositions.

du gallon de l'essence. On reproche souvent aux écologistes d'apporter du conflit dans les échanges. On les renvoie à leur perpétuelle insatisfaction que l'on oppose à souhait à la bonne volonté générale. Ainsi, Total se préoccuperait d'écologie, Nicolas Sarkozy développerait la croissance verte et Areva sauverait le climat. D'ailleurs, on voit bien comment le débat sur l'écologie a été structuré. Ce ne sont ni Greenpeace, ni les Amis de la Terre, ni WWF qui sont reconnus comme les plus porteurs des thèmes écologiques ces dernières années, mais Nicolas Hulot. Il a pu faire passer son message sur l'évidence de la crise écologique parce qu'il était éminemment consensuel et qu'il n'amenait pas explicitement de conflits d'intérêts. Le Grenelle de l'Environnement a certes permis de débattre des problèmes d'écologie, mais il a également donné l'impression que toutes les solutions étaient satisfaisantes, équivalentes entre elles. Il est devenu aujourd'hui très difficile d'expliquer quelle est la réalité des conflits d'intérêts et de quelle manière ils entraînent la prise ou non de décisions efficaces. L'exemple du 1 % sur le malus est éloquent de ce point de vue. La bonne idée d'origine consistait à faire payer une vignette aux propriétaires de voitures qui polluent et à accorder un bonus aux voitures qui vont dans le sens d'une efficacité énergétique. Mais en réalité, on n'a pas voulu pénaliser ceux qui polluent vraiment et on a ciblé de manière presque ridicule le 1 % des véhicules les plus polluants. Ce n'est donc pas l'idée de départ qui était contestable mais sa traduction politique. Je pourrais prendre encore l'exemple du Président Sarkozy. Chacun de ses discours sur le climat fait montre d'une conviction absolue. Or, dans la réalité, l'accord européen sur les automobiles qui a été signé lundi répond à toutes les exigences des constructeurs automobiles allemands en matière d'émission de CO2. Ils ne subissent de fait aucune contrainte, alors que des contraintes étaient prévues pour 2012. On se complaît donc dans un discours lénifiant sans pour autant rien faire qui change réellement les choses. C'est d'autant plus dramatique qu'à l'époque, quand j'étais à Greenpeace, un travail approfondi a été mené en collaboration avec les syndicats et avec tous ceux qui voulaient changer les choses, mais finalement ce sont les constructeurs automobiles qui ont eu gain de cause.

On reproche aux ONG de se cantonner au rôle d'opposants. C'est mal connaître les contre-pouvoirs, qui depuis des années dénoncent, alertent mais aussi font des propositions. Seulement, le débat médiatique tel qu'il s'organise assigne à Greenpeace ou aux syndicats le rôle d'opposants systématiques.

Pour conclure, je soulignerai néanmoins le rôle éminemment positif qu'a joué le Grenelle de l'Environnement. En effet, il faut reconnaître qu'en ce qui concerne les questions qui touchent à l'environnement, ce n'est pas tant le libéralisme qui a posé le plus de problèmes dans les décennies précédentes mais les politiques publiques assorties de faux contre-pouvoirs. Je pense notamment à la co-gestion entre l'Etat et des pseudo-contre-pouvoirs du type FNSEA ou Areva et Total sur les questions de l'énergie. En ce sens, le Grenelle de l'Environnement s'est révélé un véritable exercice de démocratie participative. Celle-ci ne se limite pas, loin s'en faut, à Désirs d'avenir, que dénonçait François Ewald. Elle repose plutôt sur des acteurs représentatifs, qui se mettent autour d'une table et dégagent ensemble des solutions. J'insiste cependant sur la difficile question des financements des contre-pouvoirs. Je viens, pour ma part, d'une association qui a la chance d'avoir toujours été indépendante, politiquement et financièrement. Il est indispensable de préserver cette capacité à fournir des propositions et surtout à les faire entendre et les construire dans le débat public. La tâche est ardue dans le monde des médias marqué par une extrême rapidité.

Vincent GIRET

N'observe-t-on pas aujourd'hui une transformation de la stratégie d'influence des ONG ? WWF a décidé par exemple d'exercer son influence en signant avec des entreprises des partenariats sur des engagements concrets.

Yannick JADOT

On peut schématiquement résumer ces différentes stratégies selon trois modèles. Celle de Greenpeace vise à infléchir la politique des entreprises en favorisant la proposition et la confrontation. Celle de WWF, assez souvent complémentaire de la nôtre, repose pour l'essentiel sur une dénonciation moins conflictuelle et un accompagnement des entreprises dans leurs changements liés à l'environnement. Enfin, les associations travaillent en collaboration avec les entreprises mais sur des modèles très différents du modèle d'entreprise. De plus en plus d'argent est versé pour ce type de partenariat. Il est donc de la responsabilité de ces associations de rester très vigilantes. Elles doivent préserver la construction d'une alternative et ne pas servir de caution à des principes qui peuvent être intéressants d'un point de vue microéconomique mais per-

mettent parfois de pérenniser un modèle macroéconomique beaucoup plus néfaste. Avec WWF, nous avons créé l'Alliance pour la Planète qui regroupe 80 associations. Je considère que la réunion de ces différents contre-pouvoirs autrefois dispersés a contribué à porter le débat sur l'écologie notamment au cours de la campagne présidentielle et à la mise en place du Grenelle de l'Environnement. Nous sommes ainsi parvenus à arracher plusieurs décisions importantes. Ce rassemblement au-delà de nos différences me semble avoir été une réponse institutionnelle et démocratique très importante dans l'organisation du débat public français, entre pouvoirs et contre-pouvoirs.

Clôture

Toni NEGRI
Philosophe

Je voudrais commencer mon exposé en rappelant l'idée de Xavier Delacroix selon laquelle la notion de contre-pouvoir tendrait aujourd'hui à disparaître face aux asymétries importantes du pouvoir et à la situation actuelle des appareils d'Etat. Nous venons par ailleurs d'entendre rappeler l'importance de la puissance publique, en tout cas politique. Le politique en effet, comme l'a souligné Bruno Le Maire, est loin d'avoir disparu. Au contraire, il existe de plus en plus dans l'organisation sociale. Les contre-pouvoirs sont donc confrontés à une difficulté importante. François Ewald a justement rappelé à ce sujet le diagnostic de Rosanvallon sur le « *cœur obscur* » de la démocratie contemporaine. Il a souligné les limites d'une communication d'un point de vue participatif. La question du contre-pouvoir revient donc selon moi à s'interroger sur la manière dont on peut éclaircir ce « *cœur obscur* ».

Au fond, le contre-pouvoir, tel qu'il est apparu dans sa forme moderne avec le socialisme, visait non seulement la conquête du pouvoir mais aussi la mesure du pouvoir et du travail. La journée et l'organisation du travail ainsi que la vie sociale du travailleur constituaient ce centre mesurable qui permettait de qualifier le contre-pouvoir mais aussi de l'exercer d'un point de vue pratique. Or la forme actuelle d'organisation du pouvoir est consensuelle. Etienne Balibar a appelé « *extrémisme du centre* » cette espèce de tragédie politique que nous vivons depuis une trentaine d'années. Il nous est en effet désormais impossible d'intervenir sur une mesure devenue complètement transcendante pour la société. Or ce n'est pas tant vis-à-vis du politique que de la démocratie que pose problème l'indépendance du puissant monde économique et financier. En effet, la fusion entre le pouvoir politique et le pouvoir financier étant une donnée de départ, il revient, à mon sens, moins à la politique qu'à la démocratie de reprendre le pouvoir sur la finance et l'économie. La différence est importante. Aujourd'hui, le contre-pouvoir doit s'effectuer à l'intérieur même du processus démocratique. Or le gouvernement se

Je suis pour ma part convaincu que la seule forme autour de laquelle il est possible de reconstruire du contre-pouvoir est le travail.

fonde aujourd'hui sur la gouvernance, c'est-à-dire sur un jeu de la norme à partir de cas particuliers. Les contre-pouvoirs peuvent donc intervenir sur les contradictions déterminées mais ils ne parviennent pas à une option de reconstruction de la totalité. L'enseignement de Foucault est déterminant à ce sujet. Selon lui, la forme nouvelle de gouvernement repose sur la capacité à mobiliser des solutions particulières. Il a montré que des micro-pouvoirs œuvraient sur des terrains sociaux déterminés. Aussi, le problème du pouvoir et du contre-pouvoir se pose-t-il seulement dans la reconstruction éthique des nouvelles valeurs. C'est sur ce point que je voudrais conclure.

Existe-t-il une possibilité de fonder un contre-pouvoir sans construire l'image d'une société différente ? Un contre-pouvoir ne doit-il pas avoir pour charge de construire un modèle différent ? Foucault a fort bien posé les termes de la question : est-il possible d'engager la subjectivité dans ce processus ? François Ewald a souligné que la lutte écologique établissait une relation entre la possibilité de jouer la subjectivité et la construction d'un bien commun autour du renouvellement des conditions de la vie. De ce point de vue, l'écologie détient une partie de la solution pour la reconstruction d'un bien commun à partir de la reconquête de la subjectivité. C'est une rupture considérable avec les forces sociales et politiques liées au travail et aux grandes formes de l'organisation du passé. Tous les discours postmodernes sont liés à cette possibilité de retrouver un bien commun. C'est cette question qui nous rassemble aujourd'hui. J'ai entendu à de nombreuses reprises cette prise de conscience de la très grande difficulté à laquelle se heurte la gestion des anciennes formes de contre-pouvoir. Pourtant, la reconstruction d'un contre-pouvoir m'apparaît comme une mission fondamentale. Je suis pour ma part convaincu que la seule forme autour de laquelle il est possible de reconstruire du contre-pouvoir est le travail. Or ce travail doit être intellectuel et cognitif. C'est lui qui peut dominer aujourd'hui dans la société et déterminer de nouvelles formes de coopération. C'est seulement sur ce terrain qu'il est possible aujourd'hui de rétablir des valeurs et de construire autour d'elles de la puissance.